

Critères d'admissibilité

Pour obtenir des services à domicile, vous devez :

- Être référé-e par un médecin ou par un-e professionnel-le de la santé. *(Vous-même ou un proche pouvez faire une demande de services dans la mesure où les informations nécessaires sont fournies.)*
- Résider dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.
- Être incapable de vous déplacer seul-e ou avec de l'aide.
- Assurer chez vous les conditions nécessaires à un traitement efficace, c'est-à-dire, de concert avec votre entourage, collaborer étroitement avec le personnel de la Clinique en respectant les consignes et les mesures d'hygiène.



Qui contacter ?



Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles

La Clinique

Pour joindre le secrétariat de l'équipe du soutien à domicile de la Clinique, veuillez appeler entre 8h et 16h du lundi au vendredi au :

514-937-9251

N'hésitez pas à contacter l'intervenant-e responsable de votre dossier pour toute question ou besoin relatif à vos services.

Nom : _____

Poste : _____



Info-Santé

Info-Santé
811

Vous pouvez aussi contacter un-e infirmier-e d'Info-Santé, si vous êtes inquiet-e ou si vous désirez obtenir plus d'informations sur votre état de santé ou sur votre maladie.
Service ouvert 24h/24 et 7j/7.



Pour toutes
les urgences
911

Urgence !



**LES SERVICES
À DOMICILE**

Fabricants d'humanité
et réparateurs d'existence

**Règlements
du soutien à domicile**



Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles

La santé et la solidarité d'un quartier !

Vous recevez présentement des services de soutien à domicile dispensés par la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles. Pour vous offrir des services de qualité, nous aimerions vous rappeler qu'un environnement propre et sécuritaire et que du matériel adapté sont essentiels.

Environnement du domicile

Pendant que vous recevez vos services, nous vous demandons ainsi qu'à votre entourage :

- D'isoler temporairement vos animaux dans une autre pièce ou de les attacher, afin d'assurer la propreté nécessaire à vos soins et d'éviter les accidents.
- De ne pas fumer (y compris la cigarette électronique) lors de la présence du personnel de la Clinique, et faire aérer la pièce avant le service.
- De ne pas consommer de drogue et d'alcool avant le service et en présence du personnel.
- D'assurer un aménagement propre et sécuritaire des lieux pour prévenir tout accident.
- D'utiliser le matériel et l'équipement nécessaire fourni ou recommandé par la Clinique, selon les règles prescrites par la ou le professionnel-le de la santé.



Responsabilités

Les responsabilités de la Clinique :

- Promouvoir au maximum votre autonomie.
- Déterminer si vous avez besoin d'assistance ou non.
- Établir la nature des soins qui vous seront offerts.
- Vous communiquer les règles de fonctionnement des services.
- Déterminer les équipements requis pour assurer votre autonomie et votre sécurité, ainsi que celle du personnel de la Clinique.
- Prévenir les accidents pouvant vous affecter.
- Réévaluer les services en fonction de vos besoins.
- Vous prévenir quand il y a une modification d'horaire.

Pendant la fin de semaine et les jours fériés, la Clinique n'assure que les services pour lesquels des soins sont jugés indispensables.



Si nos soins et services ne répondent pas à vos attentes, n'hésitez pas à exprimer votre insatisfaction au personnel concerné ou communiquez directement au 514-937-9251. Bien entendu, si vous êtes satisfait-e de nos soins et services, nous serons également ravis de recevoir vos commentaires à ce sujet ! Merci de votre collaboration.

Carte d'identification : Les membres du personnel de la Clinique doivent vous présenter leur carte d'identification en tout temps.



Vos responsabilités :

- **Coopérer :** Il est important que vous et votre entourage collaboriez à vos soins, selon vos capacités. Un refus de collaboration pourrait entraîner la cessation des services généraux à domicile.
- **Informé :** Si vous devez vous absenter de votre domicile ou annuler vos services, vous devez aviser la Clinique le plus tôt possible. Veuillez fournir la date de votre absence et celle de votre retour à la maison, afin que la Clinique réorganise les services auprès des autres usagèr-e-s.

Prenez note que dans le cas de deux absences ou refus de service sans préavis de votre part, nous verrons dans l'obligation de suspendre temporairement vos services afin de permettre à votre intervenant-e de vous rencontrer pour réévaluer votre situation.

- **Respecter** le plan d'intervention et l'horaire de travail du personnel de la Clinique.

Le personnel de la Clinique s'engage à faire preuve de respect et de courtoisie lors de ses interventions avec vous. Il s'attend à la même attitude de votre part.